

Objet : Quel avenir pour la MJC Héritan ?

Quel avenir pour la MJC Héritan ?

Chère adhérente, cher adhérent,

Dans notre dernier courrier, nous voulions, malgré la crise sanitaire et les annonces gouvernementales successives, croire en un avenir meilleur.

L'avenir de la MJC s'assombrit, suite cette fois, aux annonces municipales : **la Ville ne prendra plus en charge ni le poste de direction ni le poste de chargé des affaires culturelles.**

PETIT HISTORIQUE ET EXPOSE FACTUEL POUR VOUS AIDER A MIEUX APPREHENDER LA SITUATION :

Votre MJC est une association. Elle fonctionne avec des bénévoles, certes, mais aussi grâce à des personnels salariés (salarié par la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture (FFMJC) pour le poste de direction, salariés par la MJC pour certains, mis à disposition par la Ville pour d'autres). Cependant des événements récents perturbent son fonctionnement. En effet :

- Le poste de chargé du pôle culturel (Variations sur l'art, Planète voyage, Université populaire, Scènes Pop, Scènes de juin, Scène permanente) était occupé par Catherine Dumonteil, fonctionnaire territoriale mise à disposition de la MJC par la Ville. Elle a pris sa retraite le 1^{er} décembre 2020. Ce départ prévu longtemps d'avance nous a conduits à demander à la Ville son remplacement. Nos demandes répétées sont restées sans réponse.
- Le poste de direction occupé par Nathalie Canard dépendait directement de la FFMJC. Il était mis à disposition de notre MJC. Ce poste était financé par la Ville de Mâcon dans le cadre d'une convention signée avec la FFMJC il y a de nombreuses années. Nous apprenons en Conseil d'Administration du 13 octobre 2020 que la FFMJC, en difficulté financière depuis plusieurs années, sera probablement mise en liquidation judiciaire d'ici la fin de l'année. La Fédération régionale des MJC étudie la possibilité de reprendre la fonction employeur mais ne donne finalement pas suite. Il reste la solution de la relocalisation du poste (au lieu de verser la subvention à la FFMJC, la Ville la verse à la MJC), comme d'autres villes ont choisi de le faire. Notre Présidente, Françoise Riss, est reçue par M. Courtois le 13 décembre 2020 pour faire une demande dans ce sens. Le Maire de Mâcon ne veut pas prendre de décision avant que la liquidation ne soit prononcée. Au Conseil d'Administration du 15 décembre 2020, Mme Valentine Rigaud, représentante de la Ville de Mâcon, nous rassure en affirmant que la Ville ne laissera pas tomber la MJC, qu'il n'y a qu'un problème de temporalité. La liquidation judiciaire de la FFMJC est prononcée le 7 janvier 2021. Comme aucune solution n'a été trouvée préalablement, Mme Canard est licenciée par la FFMJC, son employeur. La MJC n'a plus de directrice depuis le 8 janvier 2021.

La Présidente, Françoise Riss, accompagnée du vice-Président et d'un Administrateur, a été reçue par MM. Courtois et Reynaud le 13 janvier 2021 : **la Ville ne prendra plus en charge ni le poste de direction ni le poste de chargé des affaires culturelles**. M. Courtois propose la municipalisation de la MJC de l'Héritan, association qui propose depuis 65 ans une offre culturelle et sportive, plurielle et appréciée des habitants de Mâcon et du bassin de vie mâconnais. Les salariés seraient repris par la Ville sur des postes de contractuels.

Cette décision et ce désengagement qui remettent en cause l'avenir de la MJC ont été annoncés d'abord à Nathalie Canard, la première concernée, puis aux personnels de la MJC vendredi matin 15 janvier, puis aux membres du bureau le 15 janvier après-midi et enfin à tous les membres du Conseil d'Administration le 23 janvier 2021. Vous, adhérents, en êtes à votre tour informés par ce courrier.

La Présidente n'a pas été reçue en début d'année en Commission Mixte, instance où chaque année la Ville rediscute la convention pluriannuelle qu'elle passe avec les associations.

M. Courtois, accompagné de M. Reynaud et de Mme Rigaud, était présent au Conseil d'Administration du 23 janvier, il a renouvelé de vive voix sa décision de ne plus financer le poste de direction et le poste de chargé du pôle culturel.

Il nous propose plusieurs solutions :

- Rester en association avec une aide globalisée de 450 000 € (Cette aide comprend l'évaluation de la valeur locative du bâtiment et de son entretien pour 300 000 €, la mise à disposition de personnels et une subvention de fonctionnement).
- Municipaliser la MJC
- Imaginer des solutions intermédiaires de mutualisation avec les autres MJC

LES ENJEUX ET NOTRE INTERPRETATION :

La MJC a une gestion financière saine. Le compte de résultats de l'année 2019/2020 établi par notre Commissaire aux Comptes et validé en Conseil d'Administration du 23 janvier 2021 fait état d'un solde positif de 23 868 €.

Option 1 : Rester en association

Comment trouver des financements pour compenser le désengagement de la Ville avec une aide globalisée passant de 610 000 € à 450 000 € ? Le financement d'un poste de direction et d'un poste de chargé des affaires culturelles sur le budget de la MJC augmenterait nos charges d'environ 20 %. Comme nous le mesurons chaque jour depuis ce début d'année, la MJC, forte de ses 2000 adhérents, ne peut pas fonctionner sans directeur. La décision de la Mairie nous prend au dépourvu. De plus, elle intervient en milieu d'exercice budgétaire, dans une année où la pandémie et les annonces gouvernementales nous amènent à faire des ajustements incessants.

Option 2 : Municipalisation de la MJC

L'association est dissoute, la mairie reprend sous son égide tout ou partie des activités, et dirige la nouvelle structure.

Les salariés seraient repris sur des postes de contractuels : quels personnels seront gardés, quelles missions seront maintenues, sous quel statut, et pour combien de temps ? Incertitude... Sûrement, vous pourriez continuer à pratiquer des activités dans ce service municipal, à des tarifs variables selon que vous habitez ou non Mâcon. Mais quelles activités seront maintenues ?

Et tout ce qui fait notre identité disparaîtra. Il ne sera plus question d'Education Populaire avec tout ce qu'elle implique sur l'émancipation de la personne. Que deviendra le Forum des savoirs ? La Scène permanente ? Le tiers-lieu à peine mis en place ? Finie l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique...

Option 3 : Imaginer des solutions intermédiaires de mutualisation avec les autres MJC

Tout reste à construire...

La MJC n'existe que par vous, ses adhérents. Nous avons besoin de toutes vos idées, remarques et contributions pour construire son avenir.

Nous comptons sur vous pour nous aider à construire des projets. Vous pouvez nous faire part de vos réflexions à l'adresse mjcquelavenir@gmail.com

Dès que nous serons en mesure de le faire, nous vous soumettrons l'avancée de nos réflexions au cours d'une assemblée générale extraordinaire dont la forme en période de Covid reste à déterminer.

D'ici là, la Présidente, épaulée par des administrateurs, continue à pallier l'absence de direction. Il faut bien continuer à assurer le quotidien, faire les déclarations de prise en charge de l'activité partielle Covid et les demandes de subvention pour perte d'activité, gérer les remboursements que nous vous avons promis... avec des personnels en chômage partiel et/ou en télétravail.

Tous unis pour l'avenir de la MJC !

Les élus au Conseil d'Administration